



CONTRACTUELS



29 septembre 2025

DES AVANCÉES MAJEURES EN PERSPECTIVE !

**NOS ACTIONS RÉPÉTÉES AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION
CONCERNANT LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA GESTION DES
AGENTS CONTRACTUELS, ONT PAYÉ :**

- La DRH lance une analyse de la rémunération des agents en CDI afin de repérer les retards dans l'évolution des salaires.
- La DRH s'est engagée à mettre en place un protocole d'information des agents en CDD afin de les informer suffisamment tôt des intentions de la Ville concernant le renouvellement ou pas de leur contrat.
- La DRH s'est engagée à mettre en place un cadrage des capacités de négociation des agents contractuels. *Le principe est que si un agent contractuel ne doit pas être sous-payé, il ne peut pas non plus prétendre à une situation plus favorable que celle d'un fonctionnaire titulaire à situation fonctionnelle identique.*
- La DRH s'est engagée à préciser les conditions de mobilité des agents contractuels notamment ceux en CDI sachant qu'un changement de poste ou de fonction ne peut pas se traduire par une modification substantielle du contrat sans le remettre en cause.
- La DRH a accepté notre demande concernant la mise en place au bénéfice des agents contractuels de formations initiales de sensibilisation au monde territorial, aux notions d'intérêt général et de service public et aux règles déontologiques,.

**NOUS SOMMES DÉSORMAIS ATTENTIFS À LA MISE EN
ŒUVRE DE CES ENGAGEMENTS !**

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, C'EST AUSSI NOTRE COMBAT !